

Décret

Générale

colonial

Décret n° 13-230-1915 approuvé le budget de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1916

n° 13-230-1915

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 novembre 1915

Numéro JO
n° 230 du 31/12/1915

Date du numéro
31 décembre 1915

VISAS

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre des Colonies, Vu le décret du 28 Août 1878 relatif à l'organisation administrative de la Côte française des Somalis, Vu le décret du 30 Décembre 1912 sur le régime financier des Colonies ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est approuvé le budget de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1916, arrêté, en recettes et en dépenses, à la somme de 1.691.000 francs.

Art. 2

Le Ministre des Colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

R. POINCARÉ. Par le Président de la République: **Le Ministre des Colonies, Gaston DOUMERGUE.**